

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES VALLEE DE L'ORBIEL- 2019

A l'attention des communes situées à proximité des sites miniers et industriels de la vallée de l'Orbiel et ayant été inondées par l'Orbiel ou ses affluents

Compte tenu de son passé industriel et minier, la vallée de l'Orbiel fait l'objet depuis de nombreuses années d'une surveillance environnementale et sanitaire. Les études de santé réalisées, ont conduit les autorités, à émettre un certain nombre de recommandations, qu'il convient de rappeler après chaque épisode de crue de l'Orbiel et/ou de ses affluents, en particulier:

	<p>Limiter la consommation des végétaux produits dans des jardins inondés, notamment des légumes feuilles (salades, choux, blettes, céleri) et des poireaux.</p>
	<p>Ne pas consommer l'eau des puits privés, puisqu'elle n'est pas surveillée régulièrement et doit donc être considérée comme étant non potable</p>
	<p>Ne pas consommer les produits recueillis dans la vallée de l'Orbiel (thym, escargots)</p>
	<p>-Prévoir des protections pour la peau et les voies respiratoires lors des travaux de terrassement et d'excavation des sols -Diminuer la dissémination des poussières à l'intérieur des maisons par des lavages humides et fréquents des sols.</p>
	<p>Effectuer un lavage soigneux des mains après avoir joué ou travaillé en extérieur.</p>

Une nouvelle campagne d'analyse des productions végétales de la vallée de l'Orbiel sera réalisée en 2019, suite aux crues d'octobre 2018 : en fonction des résultats obtenus, les recommandations sanitaires ci-dessus pourront évoluer.